

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	15 (1870)
Heft:	10
Artikel:	Société militaire fédérale : résumé des rapports de sections sur le projet d'organisation militaire fédérale
Autor:	Perrot, L. de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-332365

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ni de reçu autour de moi, et cependant je me promenais entre les bataillons serrés de ces différents corps.

Je crois que le sous-lieutenant du ... a pris son enthousiasme et son désir pour la réalité. En outre, l'armée autrichienne n'était pas armée de fusil à tir rapide et le général Trochu n'en disposait pas davantage en faveur de ses hommes. Il devait donc dans ses instructions engager ses troupes à s'approcher le plus possible de l'ennemi, tout en sachant parfaitement qu'à un moment donné l'un ou l'autre des adversaires doit lâcher pied.

Le 14 mars 1855, à dix heures du soir, je me promenais avec des gabions sur la tête devant le Mamelon-Vert. Le colonel du génie Frossard, aujourd'hui général de division et gouverneur du prince impérial, se rapproche subitement de moi et me dit textuellement : « Nous sommes attaqués, faites poser de suite vos gabions par terre et défendez la tranchée. »

Il n'avait pas achevé de parler que les coups de feu partaient à bout portant. Fut tué dans cette affaire le capitaine Goguel du 10^e de ligne et le lieutenant Vérouard fut fait prisonnier. Le lendemain, on n'en parlait que comme d'un combat à la baïonnette.

Le 7 juin 1855, à cinq heures du soir, je me promenais dans le fond du ravin du Carénage avec un bataillon du 10^e léger et un bataillon du 22^e léger, sous les ordres du colonel Larouy d'Orion, tué le 18 juin suivant. On attaquait à ce moment-là les ouvrages Blancs et le Mamelon-Vert. Sous l'aqueduc du Carénage, j'ai vu un autre combat à la baïonnette, entendons-nous, *dit à la baïonnette*. Nos hommes, sous les arches de l'aqueduc où les Russes essayaient une dernière résistance, s'arrêtaient à quatre ou cinq pas d'eux tenant leur fusil de la main gauche entre la grenadière et la capucine, et de la main droite faisant le simulacre de lancer une pierre qu'ils avaient vainement essayé de ramasser à terre. Les Russes répondaient, sans fuir encore, par des grimaces et des menaces de tête, ayant eux aussi le fusil dans la main gauche. Ce fut instantané, il est vrai ; mais ce sont dix hommes, vingt hommes qui dans cette situation n'abordèrent pas l'ennemi, parce qu'ils ne pouvaient dans ce court moment d'hésitation recharger leurs armes.

Ma mémoire me sert fidèlement ; était à côté de moi le capitaine de Ligniville du 2^e de zouaves, frère d'un aide de camp actuel du prince impérial, et tué le 18 juin suivant.

Je ne veux pas citer d'autres exemples de combat à la baïonnette ; je ne les renie pas ; ils sont constants, mais si rares qu'ils ne peuvent servir de règle. Ce que l'on est convenu d'appeler combat à la baïonnette, dans le langage ordinaire du soldat, est une pression en général.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Résumé des rapports de sections sur le projet d'organisation militaire fédérale.

Le Comité central, siégeant maintenant à Neuchâtel, avait la difficile tâche de résumer dans un rapport à la Société militaire fédérale les différents rapports de sections sur le projet de réorganisation militaire fédérale. Il a délégué cette tâche à M. le lieutenant-colonel de Perrot, qui s'en est acquitté avec son soin habituel et avec largeur. Comprenant dans son analyse toutes les opinions, de minorité comme de majorité, et même les opinions simplement individuelles, il présente un résumé aussi complet que possible de tout ce qui a été exprimé sur ce sujet et qui vient d'être publié en français, en allemand et en italien (¹). Quoique fort concise, cette notice n'en compte pas moins 64 pages, qui formeront, dit-on, le programme des débats de la prochaine réunion générale à Neuchâtel. On aura une idée approximative de cet important travail par l'introduction, conçue en ces termes :

(¹) Résumé des rapports des sections sur le nouveau projet d'organisation militaire fédérale, par le rapporteur du Comité central, L. DE PERROT, lieutenant-colonel à l'état-major d'artillerie. Neuchâtel, 1870, une brochure in-8^o.

« Le Comité central de la Société militaire fédérale, siégeant à Neuchâtel, adressait, à la date du 31 mars 1869, une circulaire aux sections, pour les inviter à discuter le projet d'organisation militaire, et à lui transmettre leurs observations.

» Ce n'est que vers la fin de 1869 que les rapports des sections ont pu être en partie réunis par le Comité central, et même l'un d'entre eux ne lui a été remis qu'en avril. Cela explique le retard apporté à la publication de ce travail.

» Vingt rapports sont parvenus au Comité central, savoir : des sections de Zurich, Berne, Lucerne, Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Schaffhouse, Appenzell (Rh.-Ext.), Saint-Gall, Grisons, Thurgovie, Vaud, Neuchâtel (Chaux-de-Fonds), Genève. La Société militaire d'Argovie, réunie en assemblée générale, après avoir entendu et approuvé les conclusions de son rapporteur, M. le colonel Rothplez, développées dans son livre « *L'armée suisse en campagne* », se décida à envoyer cet ouvrage au Comité central. D'accord sur les principes avec son rapporteur, elle ne veut pas aborder les points de détail. La Société militaire fédérale comprendra que le cadre restreint de ce rapport n'a pas permis au rapporteur d'exposer, même en abrégé, le contenu d'un travail aussi étendu, et qui, du reste, se trouve dans les mains de la majorité des officiers de l'armée.

» Depuis longtemps sans doute la Société militaire fédérale n'a pas eu une occasion aussi évidente d'affirmer par des faits son utilité, que celle de la discussion du projet d'organisation militaire pour la Confédération.

» Grâce à la largeur de vues du chef du département militaire fédéral, qui a désiré voir son œuvre passer au creuset de la critique, l'on peut affirmer que tous les points du projet ont été scrupuleusement examinés.

» Cette étude entreprise simultanément sur toute l'étendue de la Confédération a eu plusieurs avantages : Elle a démontré en premier lieu la difficulté d'arriver à une organisation militaire qui puisse satisfaire aux intérêts si divers des cantons, puis elle a obligé les officiers de l'armée à se rendre bien compte de ce qui nous manque actuellement et du but à atteindre ; en troisième lieu, elle a fait connaître au département militaire fédéral les vœux d'une grande partie des officiers de l'armée, et a facilité enfin, nous l'espérons, aux Chambres fédérales, la tâche si ardue d'élaborer une organisation militaire qui puisse rendre notre heureuse patrie toujours plus indépendante.

» Résumer vingt rapports, tous différents par la forme et souvent par le fonds, n'est point chose facile ; le rapporteur peut se rendre le témoignage qu'il n'a omis volontairement aucun argument qui puisse affaiblir telle ou telle opinion, et que dans le travail qu'il soumet à la Société, il a fait abstraction de toute opinion personnelle.

» Il ne peut pas être question, pour la plupart des sujets traités, de faire intervenir l'opinion de la majorité, car les bases manquent pour établir cette majorité ; puis la Société n'ayant, comme telle, que voix consultative, ce qu'il importe avant tout, c'est que l'autorité chargée de décider en dernier ressort, soit à même d'entendre le pour et le contre sur toutes les questions.

» Nous mentionnerons d'abord brièvement les voies et moyens adoptés par les sections, pour arriver à un résultat, puis l'impression générale produite sur elles par l'étude du projet, telle qu'elle se trouvera indiquée dans les rapports parvenus au Comité central.

» Zurich réunit un grand nombre d'officiers de tous grades et de toutes armes ; ceux-ci nommèrent un Comité composé de 17 membres chargés d'examiner le projet. Ce Comité aborda tous les points du projet qui lui parurent discutables et c'est sur ces bases qu'à son tour la Société militaire cantonale aborda la discussion du projet.

» Zurich ne se laisse pas arrêter par le fait que le projet nécessite la révision de certains articles de la constitution fédérale, pensant que si le projet est reconnu bon, la révision de ces articles ne rencontrera pas de difficulté. La tendance générale du projet d'affaiblir, au point de vue militaire, la souveraineté cantonale, a pleinement sa raison d'être (¹).

» Berne nous a fait parvenir quatre rapports ; l'un de la Société militaire générale de la ville de Berne, le second de la Société des officiers de la Haute-Argovie, un troisième de l'artillerie du canton, et un quatrième enfin de la Société militaire cantonale des officiers, qui a mis à la base de ses discussions les propositions faites par les trois Sociétés mentionnées plus haut.

» La Société militaire de la ville de Berne a fait étudier préalablement le projet par cinq commissions, et c'est ensuite des rapports présentés par celles-ci que la Société réunie a abordé la discussion.

» La Société des officiers de la Haute-Argovie a aussi, avant de se réunir, fait étudier le projet par des commissions.

» Berne reconnaît dans le projet plusieurs points de la plus grande importance, qu'il salue avec joie.

» Lucerne (Société militaire de la ville) reconnaît que le projet introduit des modifications urgentes et des plus heureuses au système actuel.

» Saint-Gall (Société militaire de la ville) a nommé une commission de 21 officiers de tous grades et de toutes armes ; celle-ci a réparti à son tour le travail d'élaboration entre plusieurs commissions chargées d'étudier le projet, et c'est sur les propositions faites par ces commissions que la Société militaire de la ville a discuté le projet. Ces différents mémoires accompagnent le rapport de ce canton.

» Glaris, Saint-Gall et Grisons, réunis en assemblée générale, ont, à leur tour, discuté le projet et nous ont fait part des résultats de leurs travaux.

» Ces trois cantons envisagent une organisation de tout notre système militaire comme un besoin profondément senti, et le projet leur paraît réaliser ce désir.

» Fribourg nous a fait parvenir quatre rapports, le premier, d'une grande étendue, de M. le major fédéral Buman, lu à la réunion des officiers du canton ; un second de M. le commandant Egger, un troisième de M. le major Vuilleret, commissaire en chef du canton, et un quatrième de M. le capitaine fédéral Kern.

» Nous distinguons, dans le courant de ce travail, chacun de ces projets par la lettre initiale du nom de leur auteur.

» Fribourg (B) remercie le département militaire fédéral de l'empressement qu'il a mis à donner une grande publicité à son projet. Il pose tout d'abord le principe que l'on peut toujours améliorer et perfectionner une chose déjà existante, sans qu'il soit absolument nécessaire de tout bouleverser, ce qui a le grand inconvénient d'arriver à un tout complètement nouveau, qu'il faut, pour la plupart du temps expérimenter à ses dépens, puis améliorer peu après.

» Fribourg (V). Un accueil favorable doit être fait au projet, qui, sans être exempt d'articles vagues ou peu applicables, nous promet cependant simplification et progrès.

» Soleure saute avec reconnaissance le projet, dans lequel il reconnaît un progrès marqué pour le bien et le développement de notre armée, et, partant, de la patrie tout entière.

» Bâle-Ville (Société militaire de la ville). Malgré les opinions qui auraient

(¹) *Note du rapporteur.* Le rapport de Zurich parvenu au Comité central contient des annotations à la plume qui modifient parfois le sens du texte imprimé. Ces annotations concernent les §§ 7, 18, 38, 39, 90, 91, 92, 93, 97, 105 du projet.

désiré voir le projet se tenir davantage à l'état de choses actuel, la section y reconnaît cependant un progrès, *en cela surtout* qu'il propose une prolongation du service d'instruction, et qu'obtenant ainsi une armée plus solide, elle y voit un gage de plus de notre indépendance. La Société n'est cependant pas d'accord avec l'idée de voir les cantons réduits au rôle purement administratif de districts militaires ; aussi longtemps que nous ne sommes pas un Etat unitaire, il faut laisser aux cantons, au point de vue de l'instruction, une certaine indépendance.

» *Schaffhouse* (Société militaire cantonale des officiers) a nommé une commission chargée d'étudier le projet et d'émettre un préavis ; c'est sur les travaux de cette commission que la Société a basé ses discussions dans deux réunions extraordinaires.

» La Société reconnaît que le projet promet de faire faire des progrès sensibles à notre système actuel.

» *Appenzell (Rh.-Ext.)* (Société cantonale des officiers) a fait étudier le projet par une commission et a discuté ensuite le préavis donné par elle.

» La Confédération doit introduire une plus grande unité dans les affaires militaires, sans toutefois attaquer la souveraineté cantonale.

» *Thurgovie*. La Société militaire cantonale nomma une commission composée d'officiers des différentes armes, qu'elle chargea d'étudier le projet et de lui soumettre les points sujets à controverse. La Société réunie en deux longues séances discuta les propositions de sa commission ; elle se rallie en plein au projet, pour demander une plus grande centralisation dans les affaires militaires, et l'application sérieuse du principe « tout Suisse est soldat, » sous le contrôle de la Confédération.

» *Vaud*. La Société cantonale des officiers a nommé une commission de neuf membres chargée de donner un préavis sur le projet ; celle-ci à son tour s'est réparti le travail en sous-commissions.

» A la suite de vues divergentes, il se forma une minorité. Le Comité central a entre les mains un rapport de majorité et un rapport de minorité, lus tous deux à l'assemblée générale des officiers. La minorité s'est ralliée cependant à de nouvelles propositions faites par la majorité, propositions qui ont été adoptées par 175 voix contre 3.

» Voici ces propositions : « Attendu que l'assemblée ne peut admettre les bases essentielles du projet ; vu d'ailleurs le grand nombre de points importants (mentionnés dans les considérants) qui lui paraissent contraires à une bonne organisation militaire de la Suisse :

« L'assemblée décide :

» Une adresse sera présentée au Conseil d'Etat pour le prier d'intervenir auprès du Conseil fédéral, afin qu'il ne soit pas donné suite à cet avant-projet. »

» *Neuchâtel* (assemblée des sociétés militaires de la Chaux-de-Fonds). Plusieurs rapports lus à l'assemblée générale n'étant parvenus au Comité central que d'une manière tout à fait succincte, et l'assemblée n'ayant voté que sur quelques points, le rapporteur n'a cru devoir tenir compte que des points sur lesquels une opinion avait été formulée par le vote de l'assemblée.

» *Genève* (Société militaire cantonale). Une commission de neuf membres, chargée d'étudier le projet, a fait rapport à la Société. Ce rapport, lu à l'assemblée générale, a reçu l'approbation de la grande majorité des officiers de la section genevoise.

» Le projet a une tendance trop rigoureusement systématique et beaucoup trop prononcée en faveur d'une centralisation factice et exagérée.

» Le projet n'a pas suffisamment tenu compte de toutes les particularités ma-

térielles, morales, politiques et historiques de la Suisse. Pour des milices surtout, tout changement est une crise souvent dangereuse et qui ne doit être affrontée que lorsque la nécessité en est parfaitement démontrée ; la section se prononce contre la question d'opportunité.

» A l'exception de Vaud, Neuchâtel (Chaux-de-Fonds) et Genève, l'on peut admettre que les sections ont gardé le silence sur tous les articles avec lesquels elles étaient d'accord (¹).

» Pour faciliter l'étude, nous nous en tiendrons à l'ordre adopté par le projet. »

BIBLIOGRAPHIE.

Les armes à feu portatives rayées de petit calibre, par E. Odiardi. Paris, Tanera, 1870, 1 brochure in-8°, avec planches.

Déjà fort avantageusement connu par plusieurs travaux de mérite sur les questions de tir et d'armes nouvelles pour l'infanterie, M. le capitaine Odiardi publie aujourd'hui en brochure quelques articles du *Spectateur militaire* qui nous offrent un intérêt tout particulier. C'est de la Suisse qu'il s'occupe, et il le fait non-seulement en connaisseur et en spécialiste éclairé, mais avec une sympathie et une cordialité auxquelles nous ne pouvons qu'être sensibles. « L'histoire militaire de la Suisse, dit-il, nous montre que deux fois en quatre siècles ce petit peuple a servi de modèle aux grandes puissances du continent. Après Grandson et Morat, en 1476, les Suisses, « en opposant victorieusement aux gens d'armes de « l'Autriche et du duc de Bourgogne les premiers fantassins organisés pour combattre par masses, (²) » contribuèrent à la renaissance de l'infanterie, et furent considérés par les écrivains militaires comme les restaurateurs de l'art militaire à cet époque ; et de nos jours, comme ils ont en quelque sorte imposé à tous les gouvernements les armes rayées de petit calibre en signalant, après leurs magnifiques essais de 1862, les nombreux avantages qui découlent de cette adoption, on les regarde généralement comme les plus ardents propagateurs de la révolution qui s'est opérée pendant le cours de ces dernières années au milieu des armes à feu portatives. »

C'est dans cet esprit que l'auteur fait une esquisse complète et approfondie des diverses phases que présentèrent nos questions d'armement pendant ces vingt dernières années et surtout de celles de la réduction du calibre en 1862 et de l'adoption du répétiteur en 1866-69.

Pour nous, Suisses, ce résumé n'offre rien de bien nouveau, sauf l'extrême bienveillance dans laquelle il est conçu, et qui contraste avec le superbe dédain que nos affaires miliciennes rencontrent si souvent auprès de MM. les officiers d'armées permanentes. Sur ce dernier point, M. le capitaine Odiardi nous apprend quelques détails qui ont bien leur prix. « La carabine suisse modèle 1851, nous dit-il, que sa réputation de justesse avait précédée à Vincennes, fut loin d'inspirer

(¹) Nous croyons cette déduction un peu trop absolue ; il est tout aussi probable que maintes sections, en s'abstenant sur tel ou tel point du projet, ont entendu plutôt réserver à cet égard leur opinion ultérieure, pour profiter des lumières que la discussion ferait encore surgir. En tout cas il est fort réjouissant de pouvoir déjà constater, soit par ce résumé, quoiqu'il s'y attache trop peu selon nous, soit par des nouvelles précédemment publiées, que la Suisse française est presque unanime à repousser la centralisation projetée de l'infanterie, et que bon nombre de nos confédérés allemands ne penchent pour cette centralisation qu'à la condition qu'elle respecte les libertés traditionnelles des Cantons. — *Réd.*

(²) Général Bardin.